

Permis Moto (A2)

Conforme à l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC)

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis

Prérequis :

Avoir au moins 18 ans, posséder l'ASSR ou l'ASR pour ceux qui ne sont titulaires ni du permis A1, ni du permis B, avoir fait sa déclaration en préfecture.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : Minimum de 20h de formation pratique obligatoires (dont 8h de plateau et 12h de circulation) + module de 7h si nécessaire + 70h de formation théorique si PETG (code) n'est pas susceptible de dispense réglementaire (plus de 5 ans de permis B par exemple).

Lieu : Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 18h

Dates : *Entrées permanentes*

Modalité d'organisation

Nombre de personne : 1 apprenant par véhicule

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ouvrages spécialisés éditions Code Rousseau et ENPC ou Ediser.

Livret stagiaire individuel. Systèmes audio-visuels (films, diapositives...)

Véhicules : Motos, salles de cours équipées de moyens multimédias, aires d'évolution spécialement aménagées (plateau technique)

Tarifs : A partir de 600€ - *Exonéré de TVA.*

Objectifs :

Être capable de conduire une motocyclette, avec ou sans side-car d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kW) et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kW.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel du ministère des transports et au référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)

- ✓ Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- ✓ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres passagers
- ✓ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, évaluation à l'entrée de la formation pour permettre d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation, certificat d'examen du permis de conduire.
- Une évaluation continue et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC) est mise en place tout au long de la formation. Enfin une épreuve pratique vient sanctionner l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 : Hors-circulation et circulation à l'issue de la formation. Sanction visée : Permis de conduire de la catégorie A2.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateurs : Equipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Les stagiaires devront impérativement porter une tenue adaptée à la pratique de la moto (casque homologué, une paire de gants adaptés, une paire de bottes ou de chaussures montantes, un blouson ou une veste à manche longues, un pantalon ou une combinaison).

Programme détaillé :

Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- ✓ Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- ✓ Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, commandes et le tableau de bord
- ✓ Maitriser et déplacer la machine
- ✓ Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine ; descendre de la machine en sécurité
- ✓ Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- ✓ Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- ✓ Maitriser la réalisation d'un freinage
- ✓ Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto
- ✓ Maitriser les techniques d'inclinaison
- ✓ Réaliser un freinage d'urgence

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- ✓ Connaître et respecter les règles de circulation
- ✓ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- ✓ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- ✓ Adapter l'allure aux situations
- ✓ Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- ✓ Tourner à droite et à gauche
- ✓ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- ✓ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

Circuler dans de conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- ✓ Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- ✓ Croiser, dépasser et être dépassé
- ✓ Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- ✓ Communiquer avec les autres usagers
- ✓ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- ✓ Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- ✓ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- ✓ Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
- ✓ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files ; savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- ✓ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- ✓ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, etc.

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- ✓ Suivre un itinéraire de façon autonome
- ✓ Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
- ✓ Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- ✓ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- ✓ Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- ✓ Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- ✓ Pratiquer l'éco conduite